

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**ARTISAN L DERVAUX**

**Attestation de capacité n° 643801**

Délivrée en application de l'article R.453 du code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée DEVP0819156A, atteste que l'opérateur ARTISAN L DERVAUX dont l'établissement ARTISAN DERVAUX - PERTUIS de numéro SIRET : 49053427800034, dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités

- Catégorie I :** Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur
- Catégorie II :** Maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur
- Catégorie III :** Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène
- Catégorie IV :** Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

L'attestation de capacité est valide à partir du 26 nov. 2009, jusqu'au 25 nov. 2014. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : [www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes](http://www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes)

Date : 26 nov. 2009

Bruno Labarre - Directeur Général

**Bureau en charge de l'attestation de capacité :**

Bureau Veritas Certification

BP 69 – Bat. C – 5 chemin du Jubin – 69574 DARDILLY Cedex

